

Litige avec societe synergie

Par christelle83, le 09/03/2011 à 09:42

Bonjour,

J'ai fait installée à mon domicile a un adoucisseur d'eau par une societe SYNERGIE, cette installation est liée avec un contrat d'entretien valeur de la machine 3500€ payable mensuellement, la société à fermer et n'ai jamais venue entretenir la machine - j 'ai donc stopper les réglements à ce jour je suis menacer par un huissier de saisie mobiliere hors je n'ai jamais recu de commandement de payer - la créance est du apparement a SOFINCO hors je n'ai aucun justificatif de ce credit - j'ai donc repris les réglement par virement a équivalence de 100€ par mois suite a la menace de saisie mobiliere I huissier ma adresser un courrier simple m'infomant qu il avait pris rendez vous avec un serrurier et un commissaire de police pour saisir mon mobilier- je n'ai jamais était convoqué au tribunal ni recu de commandement de payer d huissier jusqu'a ce jour - quel est mon recours aidez moi merci

Par sarah, le 09/03/2011 à 14:42

bonjour,

En fait, ce que je vous conseille chère madame, c'est de faire appel à un avocat qui sera spécialisé dans le domaine, comme il a été le cas pour moi car j'ai déjà passé par le même cas, et c'est cet avocat qui a pris en charge tout mon dossier et qui m'as indiqué les démarches qu'il fallait suivre afin de faire valoir et préserver mes droits.

Sachez qu'aujourd'hui j'ai déjà arrêté de régler la somme signalée par l'huissier et que j'ai déjà bénéficier des dommages et intérêts et j'ai eu un gain de cause de la part de cet avocat. A propos j'ai réussi à contacter cet avocat sur un site d'ordre juridique conventionné avec plusieurs cabinets d'avocats situés partout dans le territoire français.

Bonne chance pour la suite.

Par courge, le 23/11/2011 à 08:16

merci pour votre réonse Pouvez vous me donner le nom de votre avocat ? mon n° de tél 0686177904